ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DE LA CROIX DE MISSION DURANT DES TRAVAUX DE REPRISE DE FOUILLE POUR REPARATION SUR LE RESEAU DE GAZ

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Conseiller Régional d'Alsace, Champagne-Ardenne, Lorraine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

Article 1 : À compter du lundi 4 avril 2016 à 7 heures, et jusqu'à la fin des travaux de reprise de fouille pour réparation sur le réseau de gaz, rue de la Croix de Mission,

- La circulation se fera sur chaussée rétrécie.

<u>Article 2</u>: La signalisation temporaire sera mise en place par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police municipale et le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 29 mars 2016,

Le Maire,

David VALENCE